

undefined - dimanche 20 octobre 2024

Actu locale | Pays des Couleurs

CREYS-MÉPIEU

## Conseil municipal : Jean-Claude Gengler remplace Philippe Fillod

Suzanne Berger



*Jean-Claude Gengler était déjà conseiller municipal. Il est désormais en charge de la voirie et la zone de Malville. Ph Séverine Poëte*

**Les élus se sont réunis pour évoquer plusieurs points. Parmi eux, le remplacement de l'adjoint Philippe Fillod, démissionnaire.**

Le conseil municipal se tenait en mairie jeudi 17 octobre en fin d'après-midi. Suite à la démission de Philippe Fillod, la candidature de Jean-Claude Gengler a été examinée par le conseil. Il est élu à l'unanimité moins une abstention. Il aura notamment en charge la voirie et zone de Malville.

À l'ordre du jour également : après avoir rencontré la gendarmerie et étudié les attentes de la commune et les points stratégiques, le cabinet Brière a présenté au conseil municipal le proje

de vidéosurveillance pour Creys-Mépieu sur les zones de Creys centre, Pusignieu, la zone artisanale de Malville et Faverges. L'installation débuterait à Faverges et Pusignieu en parallèle des travaux de voirie et d'éclairage qui seront réalisés en 2025. Le conseil municipal se prononcera après réception des estimations définitives.

Concernant les maisons fleuries 2024, les 56 habitants inscrits au concours ont tous été récompensés par le jury sous forme de bons d'achat.

Le règlement des coupes affouagères est modifié en imposant une fin de coupe mi-mars 2024 et une sortie des bois mi-juin, derniers délais. Montant inchangé à 9 € par stère.

Des subventions aux associations ont été évoquées. Ghislaine Pozzobon soumet au conseil municipal les propositions de subventions aux associations ayant au moins deux ans d'activité sur la commune et les montants de chèques cadeaux reçus. Les associations doivent aussi impérativement présenter un bilan et inviter la mairie à leur assemblée générale. Le total des subventions se monte à 63 756 € et 3 690 € de remboursement chèques.

Concernant la salle des fêtes, une caution de 1 000 € sera désormais demandée à chaque location de salle.

Pour la rénovation de la mairie, il est proposé une mission de maîtrise d'œuvre pour la restructuration partielle du bâtiment avec reprise de la toiture et de l'isolation et optimisation de pièces du fond pour un montant de 5 180 € HT.

Un nouveau dossier de candidature a été déposé et accepté pour le lot 6 du lotissement Les Vernes. Il ne reste plus que deux lots à attribuer.

Prochain conseil municipal : le 5 décembre à 18 h 30.